

## **RÔLES ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

**Sous la responsabilité du Conseil d'administration**

**Numéro : 02-2020**

Adoptée le : 23 novembre 2020

Révisée le :

---

### **1.0 Préambule**

En conformité avec les Règlements généraux de Loisir sport Outaouais, la directrice générale est la fondée de pouvoir du Conseil d'administration pour la gestion des affaires de l'organisation et, à ce titre elle assiste à toutes les réunions du Conseil.

Elle est redevable au Conseil qui l'engage et qui évalue son rendement. Le Conseil délègue à la directrice générale les mandats et l'autorité pour l'établissement de politiques internes.

Le président assure, à titre de mandataire du Conseil, le lien hiérarchique entre le Conseil et la directrice générale même s'il est clair que la directrice générale est redevable au Conseil.

### **2.0 Les rôles de la directrice générale**

Les rôles de la directrice générale comprennent les éléments suivants :

- a) Soutien au Conseil et au président : le Conseil engage une directrice générale d'abord pour le soutenir, lui et son président, dans leurs rôles respectifs. À ce titre, la directrice générale entretient une relation privilégiée avec son Conseil en le tenant informé, en servant de charnière entre ses membres, en étant la partenaire privilégiée du président et en soutenant activement la continuité de Loisir sport Outaouais.
- b) À titre de dirigeante principale de Loisir sport Outaouais, elle a la charge directe de la gestion et la direction de l'ensemble de ses opérations. À ce titre, elle assume la coordination des grandes fonctions de Loisir sport Outaouais, entre autres, les fonctions production, finances, gestion des ressources humaines et matérielles et marketing. Elle s'assure de la qualité et de la quantité des services offerts par Loisir sport Outaouais. Elle présente et fait adopter les principaux objectifs et programmes par le Conseil.

Tout le personnel, rémunéré et bénévole, est sous sa responsabilité.

- c) Elle peut agir comme porte-parole de Loisir sport Outaouais.

- d) Elle assure un lien constant avec la clientèle et les partenaires de Loisir sport Outaouais et achemine au Conseil les éléments qui pourraient améliorer les relations de Loisir sport Outaouais avec eux.
- e) Elle représente Loisir sport Outaouais auprès de divers organismes, entreprises et comités extérieurs en lien avec la mission de l'organisation afin d'assurer le rayonnement.
- f) Elle agit à l'intérieur des politiques établies par le Conseil. Elle ne peut pas accomplir, permettre ou faire en sorte que soit accomplie toute action qui serait illégale, insuffisante pour rencontrer les standards d'éthique professionnel et d'affaires généralement reconnus ou l'éthique d'une « personne prudente » ou qui serait en violation avec les exigences d'organismes réglementaires, ou encore qui serait contraire aux contraintes explicites du Conseil concernant son autorité.
- g) Elle fait régulièrement rapport au Conseil.